



DÉCEMBRE 2016

MÉMOIRE DU CTREQ PRÉSENTÉ DANS
LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR
LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

déposé au ministère de l'Économie,
de la Science et de l'Innovation

TABLES DES MATIÈRES

Enjeux de société et place de l'innovation sociale et organisationnelle au sein de la SQRI	3
Besoins des individus et de la société.....	3
Écosystème d'innovation et place du transfert – l'expertise développée au Québec.....	4
Des incitatifs à la collaboration	4
Des programmes gouvernementaux adaptés et un accès élargi	5
Conclusion.....	5
Annexe 1	6
Précisions sur le CTREQ.....	6
Historique de l'organisme	6
Conseil d'administration du CTREQ.....	6
Membres associés au CTREQ	7
Partenaire du CTREQ.....	8
Annexe 2	9
Recommandations.....	9

« Le degré d'humanité d'une société se révèle surtout par le traitement de ses « tiers », à savoir les enfants, les pauvres, les malades, les immigrés, ceux qui n'ont que leur humanité à mettre dans la balance. »¹

Enjeux de société et place de l'innovation sociale et organisationnelle au sein de la SQRI

Pour le développement d'une vision globale et intégrée, il faut d'abord considérer les problèmes graves et persistants qui sont présents au Québec et qui soulèvent des enjeux intimement liés les uns aux autres.

Parmi les problématiques à considérer, la réussite éducative devrait avoir préséance sur toutes, car elle est une clé maitresse, que ce soit pour le développement économique, social, psychologique ou culturel. Elle est d'autant plus cruciale dans un contexte où les inégalités sociales sont grandissantes. Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, *Remettre le cap sur l'équité*, a d'ailleurs révélé que le système scolaire québécois est le plus inéquitable de tous au Canada. Si rien n'est fait, le parcours scolaire continuera d'en être affecté, dont pourrait découler un accroissement du décrochage et de la pauvreté avec les répercussions que l'on connaît pour l'individu et la société.

Parmi d'autres problèmes cruciaux, soulignons les changements démographiques avec le vieillissement de la population et les défis que cela représente du côté de la relève et de la santé. La présence accrue du numérique et ses répercussions sur les façons d'apprendre, sur la littératie, sur la formation initiale et continue ainsi que sur le monde du travail ne font qu'exacerber les enjeux liés aux inégalités. La liste des enjeux peut s'accroître si l'on prend aussi en compte l'intégration des communautés culturelles, les changements climatiques, énergétiques ou autres.

Dans tous les cas, l'humain est au cœur des transformations, et la réussite éducative du plus grand nombre nous interpelle au premier plan pour la progression de la société. L'innovation sociale et organisationnelle doit avoir la place qui lui revient dans la prochaine SQRI en complémentarité avec l'innovation technologique.

Besoins des individus et de la société

Une vision systémique de la recherche et de l'innovation donnera du sens aux actions à mener et aidera à garder le cap. L'innovation sociale et organisationnelle est essentielle dans la recherche et l'expérimentation de solutions pour composer avec les enjeux de la société. Toutes les organisations sont visées par l'innovation, non seulement les entreprises privées.

Les ressources investies en sciences humaines et sociales doivent contribuer à solutionner les problèmes de société et soutenir les pratiques émergentes.

La poursuite du dialogue amorcé avec les organismes de liaison et de transfert en innovation sociale dans le cadre de la présente consultation permettra au MESI d'être davantage sensible à l'évolution des préoccupations et à la prise en considération des savoirs et des leçons de l'expérience. Ces échanges en continu faciliteront l'utilisation d'un langage qui ne fasse pas obstacle à l'action (comme le sens à donner au mot transfert, par exemple).

¹ GRAND'MAISON, Jacques. *Ces valeurs dont on parle si peu : essai sur l'état des mœurs*, Éditions Carte blanche, 2015, 136 p.

Les acteurs des organisations ont besoin d'être soutenus pour renforcer leur capacité à innover dans le cadre de projets de recherche et d'expérimentation. Des conditions facilitantes, tenant compte des spécificités de l'innovation sociale devront être au rendez-vous (ressources humaines, financières, temps, etc.) afin de traduire de façon cohérente les intentions en action.

La recherche n'est pas toujours le point de départ de l'innovation. Les actions des milieux peuvent aussi être source d'inspiration, tant pour la recherche que pour l'innovation. La contribution du terrain est nécessaire et complémentaire à celle de la recherche. Il faut encourager une diversité d'avenues et maintenir l'excellence dans les projets de coproduction, d'expérimentation. Il faut aussi soutenir la production d'indicateurs d'impacts de l'innovation sociale et de l'efficacité des modalités de transfert.

Les ressources investies en sciences humaines et sociales doivent contribuer à solutionner les problèmes de société et soutenir les pratiques émergentes. Le soutien à de solides partenariats nationaux de recherche, pour la production de connaissances (théoriques et pratiques) qui rejoignent les besoins de la société québécoise, facilitera par la suite l'établissement de partenariats internationaux.

Écosystème d'innovation et place du transfert – l'expertise développée au Québec

Les organismes de liaison et de transfert en innovation sociale sont des infrastructures de transfert uniques au monde et peuvent constituer des alliés dans l'approfondissement d'une culture d'innovation au Québec. L'ADN de ces organisations en fait des collaborateurs clés pour la préparation et l'actualisation de la prochaine SQRI et autres politiques à venir. Les organismes dits d'intermédiation peuvent aider à prendre en considération les spécificités de l'innovation sociale et organisationnelle, compte tenu de la diversité de leurs créneaux et de leur capacité de réseautage.

Les OLTIS sont uniques au monde et peuvent constituer des alliés dans l'approfondissement d'une culture d'innovation au Québec.

Les problématiques sociétales et autres mentionnées précédemment soulèvent plusieurs enjeux et commandent des investigations sous différents angles par des équipes multidisciplinaires. Les OLTIS ont développé dans leurs créneaux spécifiques une expertise de travail selon une approche systémique et avec des équipes d'acteurs de différents horizons. Leur travail implique de prendre en considération les difficultés, préoccupations, intentions, besoins ou idées des milieux, de décoder des possibilités de projets et d'établir des contacts avec des partenaires pour donner forme à ces idées. Ces organismes accompagnent les milieux dans la prise en considération de résultats de recherche pour de nouvelles façons de faire. Ils soutiennent les acteurs pour composer avec l'insécurité des transitions et les défis d'un travail en collaboration lors d'une expérimentation. Le transfert se situe toujours dans l'action.

Il est impératif de renforcer le transfert des savoirs pour maximiser les retombées de la recherche. Les OLTIS peuvent mettre à profit les leçons issues d'une réflexion continue lors de la mise à l'essai de différents modèles de transfert.

Compte tenu de la place centrale de la réussite éducative pour le développement de la société, le CTREQ propose son expertise en transfert et en innovation pour contribuer au renforcement de la capacité à innover au Québec.

Des incitatifs à la collaboration

Une vision globale et intégrée de la recherche et de l'innovation nécessite une collaboration de différents ministères pour son élaboration, son opérationnalisation et le suivi de celle-ci. Dans une société innovante, la collaboration doit être présente au sein de différentes organisations et aux différents paliers de celles-ci. Pour renforcer la capacité des milieux à innover, il faut assurer des espaces de collaboration pour une action concertée et des partenariats selon une approche gagnant-gagnant. Or, il est plus facile de

parler de collaboration que de la concrétiser. Un travail en collaboration nécessite un apprivoisement, une confiance et un respect mutuel des acteurs, de même que la reconnaissance des savoirs professionnels de chacun. Les organismes de liaison et de transfert en innovation sociale peuvent soutenir le décodage des zones de complémentarité des acteurs des différents milieux, compte tenu de leurs habitudes de travail au sein d'équipes variées. Les chercheurs sont également appelés à collaborer de plus en plus au sein de réseaux de recherche pour l'élaboration d'une programmation de recherche permettant d'éviter les doublons et d'optimiser les fonds consentis.

Les organismes en innovation sociale ont besoin d'espaces de collaboration, qui leur soient dédiés, pour progresser dans leur capacité à collaborer. La possibilité de mettre en commun l'expertise développée dans leur domaine respectif dans le cadre de projets structurants et rassembleurs est une avenue à considérer pour stimuler l'innovation et faire face aux enjeux de société.

Les programmes de financement devraient prévoir des incitatifs à la collaboration avec une variété de partenaires afin de contrer les effets de modalités de financement plaçant les acteurs en compétition. En réussite éducative, ces incitatifs pourront être favorables aux partenariats avec la communauté.

Des programmes gouvernementaux adaptés et un accès élargi

La tendance des dernières années est de restreindre de façon marquée les subventions aux organismes. Pendant ce temps, des entreprises privées obtiennent des subventions importantes pour préserver des emplois qui sont parfois supprimés par la suite.

Le CTREQ considère comme important d'améliorer le soutien au transfert en innovation sociale, car les programmes se font rares et les fonds nettement insuffisants. Il serait important d'envisager une implication d'autres ministères ou partenaires publics, tels les Fonds de recherche du Québec, dans des modalités à définir.

Il est important d'assurer un financement de base adéquat aux OLTIS, tenant compte de leur contexte particulier, notamment des moyens financiers limités de leurs partenaires. Il faut reconnaître les limites d'un financement par projets de courte durée dans une perspective de pérennité des pratiques. Chose certaine, les modalités actuelles de financement ne sont pas facilitantes pour le déploiement de leur potentiel. Il devrait y avoir une certaine reconnaissance du temps alloué à la préparation de projets. Il faut aussi prévoir un montant de reconnaissance pour encourager la prise de risque et la collaboration des partenaires à la mise en place d'une innovation. Une somme devrait aussi être réservée à l'évaluation afin d'apprécier les retombées des innovations sociales.

Des programmes de financement plus flexibles et un processus simplifié lors d'appels de projets sont des avenues à considérer pour des conditions favorables à l'innovation. L'expérience d'appel de projets vécue à l'hiver 2016 avec les OLTIS a apporté certaines améliorations. Le CTREQ avait alors formulé des suggestions et souhaite participer avec les autres OLTIS à un dialogue à ce propos avec le MESI.

Conclusion

En guise de conclusion, le CTREQ émet cinq recommandations à intégrer à la prochaine SQRI afin que celle-ci puisse compter aussi sur l'innovation sociale et organisationnelle pour assurer une progression harmonieuse de la société. Ces recommandations sont listées à l'Annexe 2 (page 8).

Annexe 1

Précisions sur le CTREQ

Le CTREQ cherche à créer une synergie entre les acteurs de différents horizons dans le but de stimuler et de soutenir l'évolution des pratiques dans la perspective de la réussite éducative, de contribuer au développement d'une culture d'innovation et de valoriser l'expertise. Le CTREQ concrétise sa mission par la réalisation d'activités et de projets innovants qui visent à favoriser et à soutenir la persévérance et la réussite éducative. Les projets du CTREQ misent sur l'utilisation des connaissances scientifiques et des savoirs d'expérience, ainsi que sur la collaboration entre les chercheurs, les praticiens et les organisations.

Pour le CTREQ, la réussite éducative vise le développement du potentiel d'un individu pour son épanouissement dans les différentes sphères de sa vie, et ce tout au long de sa vie. Elle englobe la réussite scolaire qui en constitue une clé essentielle.

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) est le principal bailleur de fonds du CTREQ. Le CTREQ est d'ailleurs membre de différents réseaux, dont Québec Innove, un réseau reconnu par le Gouvernement du Québec qui regroupe les organismes impliqués dans la recherche et l'innovation, identifiés par le gouvernement afin de mieux répondre aux besoins en recherche appliquée et en innovation des organisations et des entreprises, particulièrement des PME. Il est important que des organismes ayant une préoccupation pour l'innovation sociale puissent y jouer un rôle actif compte tenu de l'importance de ce type d'innovation.

Historique de l'organisme

En 2000, à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, un groupe de chercheurs et d'utilisateurs, désireux de donner une portée pratique aux recherches, ont conçu un projet de liaison et de transfert des résultats de recherche sur la réussite scolaire et éducative vers les milieux de pratique. Ce projet s'est fait en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), la Fédération des cégeps, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Les groupes de recherche impliqués étaient l'Association pour la recherche au collégial (ARC), le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES) et le Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP).

Le projet s'est concrétisé en 2002 avec la création du CTREQ auquel se sont associés les principaux organismes du monde de l'éducation et de la recherche. En 2006, le CTREQ est reconnu comme organisme de liaison et de transfert en innovation sociale (**OLTIS**) par le ministère du Développement, de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, maintenant devenu le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Conseil d'administration du CTREQ

Le conseil d'administration du CTREQ est composé de 15 membres actifs provenant des milieux de la recherche, de la pratique et du gouvernement, incluant des membres provenant des huit organisations fondatrices.

- Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS)
- Association pour la recherche au collégial (ARC)
- Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)
- Centrales des syndicats du Québec (CSQ)
- Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)

- Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP)
- Direction de santé publique-CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Fédération des cégeps
- Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
- Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQ-SC)
- Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

À cette diversité d'acteurs, s'ajoutent deux représentants du CTREQ et deux observateurs provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). Un tel regroupement demande à chacun d'aller au-delà de ses préoccupations corporatives pour se centrer sur une mission commune.

Membres associés au CTREQ

Le CTREQ compte sur l'appui de quelque 50 membres associés.

- Aidants scolaires (Les)
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ-QESBA)
- Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS)
- Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec (AESTQ)
- Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ)
- Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
- Association québécoise d'alternance études-travail (AQAET)
- Association québécoise des cadres scolaires (AQCS)
- Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)
- Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)
- Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)
- Association québécoise des utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales (AQUOPS)
- Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ)
- Boscoville 2000
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP)
- Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)
- Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)
- Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
- Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire
- Collège Frontière
- Comité mauricien sur la persévérance et la réussite scolaires (COMPERES)
- Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)
- Comité RAP Côte-Nord (Réussite – Accomplissement – Persévérance scolaire)

- Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE)
- Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ)
- Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS)
- Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES)
- Fédération des cégeps
- Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP)
- Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ)
- Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
- Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE)
- Institut des troubles d'apprentissage (Institut TA)
- Leading English Education and Resource Network (LEARN)
- Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCQ)
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ)
- Partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides (PREL)
- Qualification et insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes québécois - Équipe de recherche (QISAQ)
- Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)
- Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage (ROCLD)
- Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)
- Réseau québécois des CFER
- Réseau Réussite Montréal
- Réussite Montérégie
- Ruelle de l'avenir
- Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD)
- Tel-jeunes (Génération)

Partenaire du CTREQ

En 2015-2016, le CTREQ a établi des partenariats avec 80 organisations pour ses projets.

Annexe 2

Recommandations

1. Accorder à l'innovation sociale et organisationnelle une place prépondérante dans la prochaine SQRI, en complémentarité avec l'innovation technologique et en reconnaissant notamment la contribution de la réussite éducative à la progression de la société.
2. Prioriser les investissements dans la recherche de solutions à des problèmes criants de la société, notamment en ce qui a trait aux iniquités sans cesse grandissantes, en soutenant la recherche, mais aussi les pratiques émergentes.
3. Mettre davantage à profit l'expertise des organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) identifiés parfois également comme organismes d'intermédiation) dans l'établissement de modalités de renforcement du transfert et de l'approfondissement d'une culture d'innovation au Québec.
4. Prévoir, dans les programmes de financement de recherche, de transfert et d'innovation, des incitatifs financiers à la collaboration avec une variété de partenaires (recherche, terrain, liaison et transfert).
5. Améliorer le soutien au transfert et à l'innovation sociale et organisationnelle en assurant un financement de base adéquat aux OLTIS et la flexibilité requise dans les programmes destinés à la présentation de projets.